

que dans les Prisons de *Versailles*, du 16. dudit mois de Janvier; l'Interrogatoire subi par ledit Quentin Ferard, dit Condé, devant ledit Juge, ledit jour 16. Janvier, au bas duquel est l'Ordonnance dudit Juge de soit communiqué; la Requête présentée audit Juge le 17. dudit mois de Janvier par ledit Quentin Ferard, dit Condé, afin de liberté provisoire de sa personne, au bas de laquelle est l'Ordonnance dudit Juge, rendue sur conclusions, par laquelle il est ordonné que ledit Quentin Ferard, dit Condé, sera mis en liberté, à la charge de se représenter en état d'ajournement personnel à toutes les assignations qui lui seront données, élisant à cet effet domicile; ensuite est le Procès-Verbal de mis en liberté, contenant les soumissions dudit Quentin Ferard, dit Condé, de se représenter: le Procès-Verbal d'écrou de Noël Selim, femme de Jean-Chevalier, Domestique ès Prisons de *Versailles*, du 16. dudit mois de Janvier; l'Interrogatoire subi par ladite femme Chevalier, devant ledit Juge, au bas duquel est son Ordonnance de soit communiqué, & le Décret de prise de corps décerné sur conclusions, contre un *Quidam* désigné audit Décret, la Requête présentée audit Juge le 17. Janvier par ladite Selim, femme Chevalier, afin de liberté provisoire de sa personne, au bas de laquelle est l'Ordonnance dudit Juge portant soit communiqué, & celle rendue sur conclusions, qui ordonne la liberté de provisoire de ladite Selim, femme Chevalier, à la charge par elle de se représenter en état d'ajournement personnel à toutes assignations; ensuite est le Procès-Verbal de mis en liberté, contenant ses soumissions de se représenter, & son élection de domicile: Procès-Verbal d'écrou de Noël Roi, Domestique ès Prisons de *Versailles*, du 17. dudit mois de Janvier, arrêté sous la désignation du *Quidam* décrété de prise de corps, le 16. dudit mois: l'Interrogatoire subi par ledit Noël Roi devant ledit Juge, ledit jour 17. Janvier, au bas duquel est l'Ordonnance de soit communiqué; la Requête dudit Noël Roi, dit Roi, présentée audit Juge afin de liberté provisoire de sa personne, au bas de laquelle Requête est l'Ordonnance dudit Juge de soit communiqué, & celle rendue sur conclusions, qui ordonne